

Les Diplômes d'Art et de Culture



La France, référence internationale dans les domaines de l'art et de la culture, a toujours su maintenir et nourrir l'excellence créatrice dans tous les arts : architecture, mode, design, arts visuels et graphiques, cinéma, bande-dessinée...

Cette place privilégiée s'appuie sur une forte tradition artistique qui se reflète aussi bien dans l'accès à l'art et à la culture que dans le réseau d'établissements proposant une grande diversité de formations artistiques. Plus de 450 000 emplois dans la culture et les industries culturelles témoignent de ce dynamisme économique.

Les métiers d'art et le savoir-faire français – qui comptent plus de 38 000 ateliers, 100 000 artisans, 217 professions réparties en 19 spécialités de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, arts du bois aux arts graphiques, arts du spectacle, et des métiers comme décorateur sur métaux précieux, diamantaire, orfèvre, calligraphe, enlumineur, graveur, relieur, restaurateur (dessins, estampes, tableaux, papier), décorateur, costumier, ébéniste, encadreur, vannier, vernisseur, luthier... – animent cette tradition vivante et enviée qui participe du rayonnement international de la France.

Une longue tradition de formation artistique

Il existe en France des établissements publics nationaux de formation aux arts « classiques », musique, danse, théâtre, depuis la fin du XVIII^e siècle. Aujourd'hui, à Paris comme dans chaque région, des Écoles supérieures d'art publiques (près de 60), des Écoles dépendantes des Chambres de Commerce et d'Industrie (écoles consulaires), des Écoles privées et enfin des Universités (près de 50) permettent de choisir un type d'enseignement, un diplôme et une formation adaptés à chaque projet d'études.

Pourquoi suivre une formation artistique en France ?

- ▶ **Pour la qualité et la diversité de ses formations**
Toutes les spécialités sont représentées : arts graphiques, design industriel, architecture intérieure, mode, arts de la scène, cinéma, communication visuelle, infographie, numérique, photographie, animation et multimédia, stylisme, modélisme, métiers d'art ; sans oublier la gestion de l'art – muséologie, médiation culturelle, restauration d'art, histoire et théorie de l'art, management de l'art.
- ▶ **Pour l'assurance de trouver une formation adaptée à vos objectifs**
 - Faire une carrière artistique : c'est une École supérieure d'art ou une École d'arts appliqués publique ou privée qui proposera les cursus les mieux adaptés.
 - Être théoricien ou critique d'art, gestionnaire ou conservateur : les formations spécifiques se trouvent principalement dans les Universités.
- ▶ **Pour la garantie d'obtenir un diplôme reconnu internationalement**
Les Écoles supérieures d'art ou d'arts appliqués et les Universités sont des établissements publics de qualité qui délivrent des **diplômes nationaux** reconnus par l'État, mais aussi partout en Europe grâce au système ECTS (*European Credits Transfert System*). Certaines Écoles privées, dont celles dépendant des Chambres de Commerce, peuvent délivrer des **Titres** reconnus par la **Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP)**.



Les Écoles nationales supérieures d'art publiques spécifiques

Les arts ont aussi leurs Grandes Écoles : elles délivrent des **diplômes d'établissements**, conférant le grade de Master en **Arts appliqués, Arts plastiques, Conception/Création, Design industriel, Photographie**

- École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), Paris : www.ensad.fr
- École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA), Paris : www.ensba.fr
- École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers), Paris : www.ensci.com
- École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP), Arles : www.enp-arles.com
- Le Fresnoy - Studio National des arts contemporains, Tourcoing : www.lefresnoy.net

Deux Écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en Cinéma et Théâtre

- École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT), Lyon : www.ensatt.fr
- « La Fémis » - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS), Paris : www.lafemis.fr

Les Écoles Supérieures d'Arts Appliqués (ESAA) publiques

Elles proposent des **diplômes nationaux** dans des domaines très spécifiques sur des cursus de 2 à 4 ans, pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...).

- ▶ Liste des Écoles d'arts appliqués : www.designetartsappliquees.fr>Formation

Les Écoles supérieures d'art et de design publiques du Ministère de la Culture

Une cinquantaine d'Écoles d'Art et de Design (nationales, régionales ou municipales) articulent apprentissage et perfectionnement du geste artistique, dimension théorique, recherche et expérimentation, ouverts à l'art contemporain. Elles dispensent des formations, organisées en 2 cycles (3 ans et 5 ans) sanctionnées par des diplômes nationaux en art, design et communication.

- ▶ Liste complète des Écoles publiques et de leurs spécialités est accessible sur le site de l'Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art (ANdÉA) : www.andea.fr

Les Écoles du patrimoine

Dans le public, trois Écoles du patrimoine dispensent des formations de haut niveau. Certains de ces métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), d'autres à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs...).

- École du Louvre (EDL), Paris : www.ecoledulouvre.fr
- École Nationale des Chartes (ENC), Paris : www.enc.sorbonne.fr
- Institut National du Patrimoine (INP), Paris : www.inp.fr

Les Écoles supérieures d'art privées

Beaucoup d'Écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le baccalauréat et délivrent des diplômes d'écoles. Certaines formations, sont enregistrées au Répertoire National de Certification Professionnelle (RNCP) : www.rncp.cncp.gouv.fr





Intégrer une école d'art

Les Écoles d'art sont toutes très sélectives. L'admission s'effectue par concours et présentation d'un dossier artistique après le baccalauréat ou équivalent, ou encore après une année préparatoire, voire un niveau de 2 années d'études artistiques. L'entrée dans les meilleures Écoles supérieures françaises d'art présente un taux de réussite qui pour certaines ne dépasse pas les 5%. Il existe de nombreuses formations préparatoires, publiques et privées, aux concours d'entrée des Écoles d'art.

La MANAA, classe de Mise à Niveau en Arts Appliqués dépend du ministère de l'Éducation Nationale, elle prépare à l'entrée aux formations de niveau L2. L'entrée dans une MANAA se fait par sélection à partir du dossier scolaire. La durée de la mise à niveau est d'une année (7 à 8 mois, à raison de 30 à 35 heures de cours par semaine). 54 MANAA sont proposées dans 41 établissements publics (scolarité gratuite), les autres sont proposées dans des établissements privés sous contrat (environ 1800 euros par an).



Les diplômes nationaux des Écoles supérieures d'art



▶ ARTS APPLIQUÉS

Niveau L2

• Le Brevet de Technicien Supérieur - BTS en Arts appliqués

Le BTS en Arts appliqués forme des concepteurs dans 9 spécialités au choix : architecture intérieure et création de modèle, concepteur-créditeur (textile, création industrielle, architecture d'intérieur et environnement, communication visuelle), mode et environnement, arts et techniques, communication, création typographique, illustration médicale et scientifique. L'admission sur concours requière souvent une année de préparation après le baccalauréat ou équivalent.

Niveau L3

• Le Diplôme National des Métiers d'Art et du Design - DNMADE

Baccalauréat ou équivalent + 3 années supérieures - grade de Licence.

Le DNMADE sanctionne le 1er cycle en ESAA sur 3 ans (180 ECTS) et propose plusieurs mentions : Animation, espace, événement, graphisme, innovation, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, patrimoine, spectacle...

Niveau M2

• Le Diplôme Supérieur en Arts appliqués - DSAA

Baccalauréat ou équivalent + 5 années ; BTS, DMA, DNA ou équivalent + 2 ans.

En 2^e année, l'étudiant doit réaliser un projet sur un thème donné. Le DSAA forme de véritables « créateurs-concepteurs ». Il sanctionne des enseignements artistiques accompagnés de stages en entreprise.

▶ MÉTIERS D'ART

Niveau L2

• Le Diplôme des Métiers d'Art - DMA

L'artisanat d'art nécessite une formation de plusieurs années pour maîtriser un métier où le geste et le tour de main sont essentiels. Plus technique que les BTS en arts appliqués, le DMA permet une spécialisation dans un métier d'art et la transmission de savoir-faire traditionnels. Le DMA donne aussi accès à des emplois d'assistant de concepteur-créditeur et permet d'acquérir les compétences nécessaires à la création et à la gestion d'entreprise.

Institut National des Métiers d'Art - INMA :
www.institut-metiersdart.org

▶ ARTS PLASTIQUES

Niveau L3

• Le Diplôme National d'Art - DNA

Baccalauréat ou équivalent + 3 années supérieures - grade de Licence.

Le DNA est le diplôme qui sanctionne le 1^{er} cycle en art sur 3 ans (180 ECTS) des Écoles Supérieures d'Art publiques.

Une 1^{ère} année commune est sanctionnée par un examen qui permet de choisir parmi 3 options : art, communication ou design. La phase dite « programme » de 2 années est consacrée à cette option.

Niveau M2

• Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP

Baccalauréat ou équivalent + 5 années ; DNA ou équivalent + 2 ans – grade de Master.

Durant les deux années, dites « Projet », l'étudiant effectue un parcours personnel au sein d'Ateliers de Recherche et de Création (ARC) qui permet d'acquérir des unités d'enseignement délivrées par un autre établissement. Les épreuves du DNSEP sont constituées d'un examen du dossier pédagogique, d'une sélection par l'étudiant de travaux significatifs et enfin d'une soutenance devant un jury de 5 membres nommés par le ministère de la Culture.

Il n'est pas possible de se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNSEP.

▶ À noter

- Pour les étudiants titulaires d'un diplôme d'arts plastiques délivré par un établissement d'enseignement supérieur public ou privé, français ou étranger, une demande peut être effectuée auprès d'une commission nationale d'équivalence afin d'intégrer le cursus des études existant dans les Écoles nationales, régionales et municipales d'art.
- Des certificats, délivrés par l'École et agréés par le ministère de la Culture, sanctionnent les différentes étapes du parcours : avec 8 unités d'enseignement de la 2^e année le Certificat d'Études Plastiques (CEAP), à l'issue de la 4^e année le Certificat d'Études Supérieures d'Arts Plastiques (CESAP).



Les diplômes à l'Université

Les formations artistiques historiques et théoriques françaises – histoire de l'art, théâtre, cinéma, musique – sont principalement proposées par les universités avec un cursus complet : Licence, Master, Doctorat. Ces formations théoriques transdisciplinaires intègrent la pratique pour les Licences professionnelles et les Masters professionnels.

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation

Les universités proposent 3 grandes filières artistiques :

- **Arts du spectacle** : cours d'analyse filmique, d'histoire de la mise en scène...
- **Arts plastiques** : histoire de l'art, analyse d'œuvres d'art, esthétique...
- **Histoire de l'art** : histoire de la création artistique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture...

La recherche dans les domaines artistiques se fait au sein de plus d'une centaine d'équipes rattachées à une trentaine d'Écoles Doctorales (ED) réparties sur l'ensemble du territoire.

Les diplômes des Écoles privées et des Écoles consulaires

De nombreuses Écoles privées préparent à des diplômes spécifiques ou/et à l'entrée aux Grandes Écoles d'art.

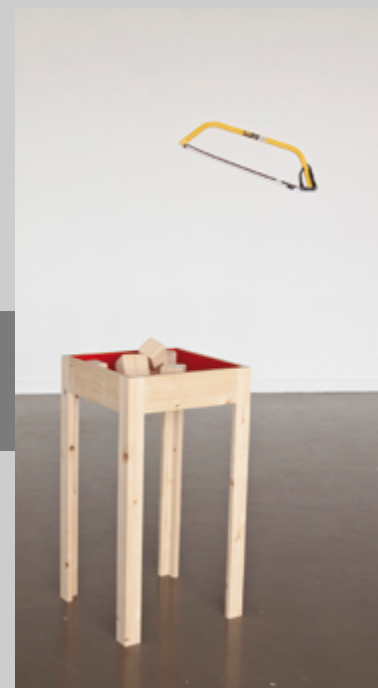
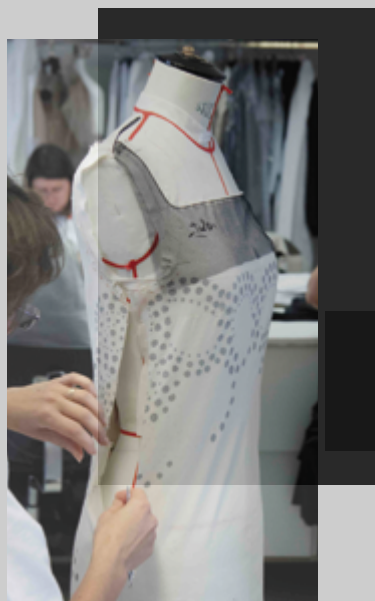
Un baccalauréat ou l'équivalent est nécessaire pour s'y inscrire. Les diplômes délivrés sont propres à chaque école et sont de qualité très variable. Beaucoup d'Écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans

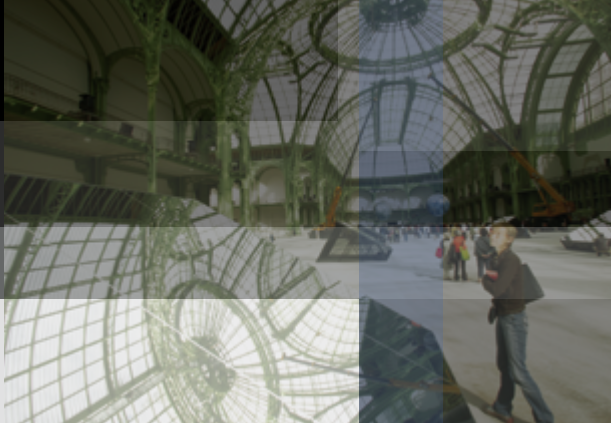
après le baccalauréat. Elles peuvent délivrer des **Certificats** ou des **Titres**, dont certains sont enregistrés au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**. Le recrutement est sélectif par un concours, dossier et/ou entretien.

www.rncp.cncp.gouv.fr

LIENS UTILES

- ANdÉA, Association Nationale des Écoles supérieures d'Art : www.andea.fr
- ADÉRA, Association des Écoles supérieures d'Art de Rhône-Alpes : Annecy, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, Valence et Clermont-Ferrand www.adera-reseau.fr
- APPEA, Association nationale des classes préparatoires publiques aux Écoles supérieures d'art : www.appea.fr
- RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles : www.rncp.cncp.gouv.fr
- Agence pour la promotion de la création industrielle : www.apci.asso.fr
- Agence photographique de la Réunion des musées nationaux : www.photo.rmn.fr
- Archives françaises du film : www.cnc-aff.fr
- Archives nationales : www.archivesnationales.culture.gouv.fr
- Atlas, base des œuvres exposées au Musée du Louvre : <http://cartelfr.louvre.fr>
- Bibliothèque Kandinsky, centre de documentation et de recherche du Musée national d'Art moderne - Centre de création industrielle : <http://bibliothekandinsky.centrepompidou.fr>
- Bibliothèque nationale de France, catalogue : <http://catalogue.bnf.fr>
- CampusArt, candidature en ligne aux écoles d'art, design, mode, ... : www.campusart.org
- Capadoce, fonds documentaires des centres de documentation du ministère de la Culture : http://capadoce.ext.culture.fr/capadoci/jsp/login_anonymous.jsp?profile=USER-FR
- Centre de documentation de la musique contemporaine, CDMC : www.cdmc.asso.fr
- Centre national des arts plastiques : www.cnap.fr
- Centre Pompidou, Musée national moderne : www.centrepompidou.fr
- Collection du Musée national d'art moderne (plus de 60 000 œuvres en ligne) : <http://collection.centrepompidou.fr>
- Cité de la musique : www.citedelamusique.fr
- Collections du Musée de la musique : <http://mediatheque.cite-musique.fr/musee>
- Culturethèque – Institut Français : www.culturetheque.com
- Enluminures (120 000 images, 5 000 manuscrits médiévaux) : www.enluminures.culture.fr
- Fédération Française des Festivals Internationaux de Musique : www.francefestivals.com
- Festivals de cinéma en France : www.festivalscine.com
- Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat : www.artisanat.info/metiers-themes
- INMA, Institut National des Métiers d'Art : www.institut-metiersdart.org
- Institut national du patrimoine (INP) : www.inp.fr
- Inventaire général du patrimoine culturel : www.inventaire.culture.gouv.fr
- Institut de recherche et de coordination acoustique/musique, Ircam : www.ircam.fr
- Joconde, catalogue des collections des musées de France (archéologie, beaux-arts, arts décoratifs, ethnologie, histoire, sciences et techniques) : www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm
- Médiathèque de la direction de la musique, de la danse du théâtre et des spectacles (2 500 monographies, 2 500 partitions musicales, 1 000 pièces de théâtre, 800 thèses et rapports de recherche) : www.culture.gouv.fr/documentation/malraux/acc-dmdts.htm
- Médiathèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (80 000 notices sur l'art contemporain) : www.ensba.fr/exl-php/cadcgpp.php
- Ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr
- Musées de France, catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux : www.culture.gouv.fr/documentation/doclvr
- Muséofile, répertoire des musées français : www.culture.gouv.fr/documentation/museo
- Narcisse, images scientifiques d'œuvres de laboratoires de musées (12 000 notices et images) : www.culture.gouv.fr/documentation/lrmf/pres.htm
- Patrimoine numérique, catalogue des collections numérisées : www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html
- PhoCEM, base de données des collections photographiques du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (57 000 images depuis 1880) : www.culture.gouv.fr/documentation/phocem/accueil.htm
- Répertoire des arts du spectacle : <http://rasp.culture.fr>
- Réunion des musées nationaux (RMN) : www.rmn.fr
- Techniques contemporaines utilisées dans les monuments historiques, TCMH : www.tcmh.culture.gouv.fr

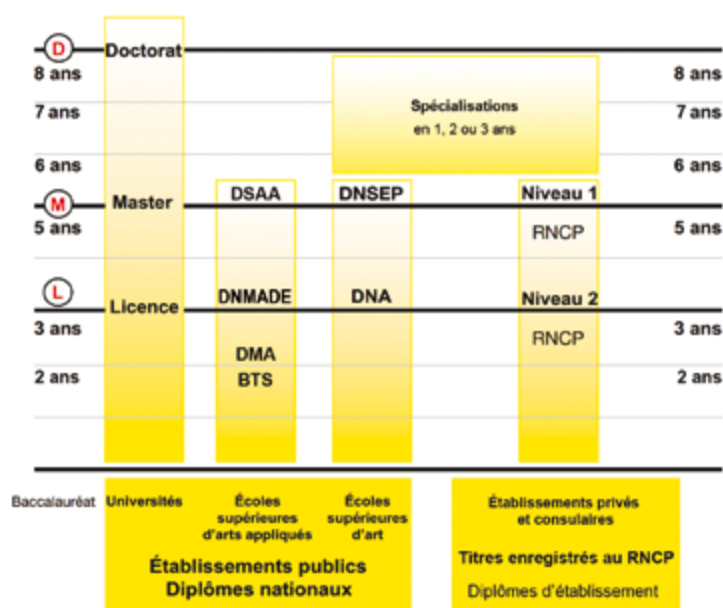




Le système LMD et les diplômes d'art et de Culture

BON À SAVOIR

- ▶ Le « book » ou portfolio est indispensable pour présenter un dossier de candidature à une École supérieure d'art.
- ▶ Pour maîtriser les aspects théoriques et critiques de l'art, gérer l'art et son marché (administration d'établissements culturels, organisation d'événements artistiques, galeries, ventes...), des formations sont proposées dans plusieurs Écoles privées, mais principalement à l'Université.
- ▶ En dehors de classes préparatoires internationales, un niveau correct en français est indispensable pour suivre des études d'art en France : niveau B2 ou C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.



BTS : Brevet de Technicien Supérieur
 DMA : Diplôme des Métiers d'Art
 DNA : Diplôme National d'Art
 DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design
 DSAA : Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
 DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique



Le site de candidature en ligne CampusArt www.campusart.org



CampusArt est un réseau d'environ **120 Écoles** d'art et d'architecture et **Universités**, animé par Campus France, proposant plus de **500 formations en art, design, mode, architecture, ...** de niveau classes préparatoires, Licence, Master et Doctorat. Pour candidater (selon conditions), l'étudiant remplit un dossier accessible par l'ensemble des établissements du réseau et peut suivre l'évolution de son dossier en ligne, jusqu'à réception de son attestation d'admission. Pour être éligible à une candidature via CampusArt, l'étudiant doit :

- justifier de 1, 2 ou 3 ans d'études supérieures en art ou en architecture (en dehors des demandes en classes préparatoires),
- selon les formations, justifier d'un certain niveau de français,
- présenter ses travaux en ligne (site internet personnel, blog, portfolio...) si besoin.

Les **Espaces Campus France** accompagnent les étudiants pour constituer leur dossier.
 Contact des Espaces Campus France : www.campusfrance.org